

Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN)



Diplôme
Diplôme
université niv.
form. bac



**Domaine(s)
d'étude**
Droit notarial



Accessible en
Formation
initiale,
Formation
continue



Établissements
Université
Toulouse
Capitole

Présentation

Etablissements partenaires

- Institut National des Formations Notariales (INFN)

Objectifs

Le Diplôme d'Études Supérieures de Notariat est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'Université Toulouse Capitole. Il constitue la voie d'accès ordinaire à la profession de Notaire. Il associe une formation universitaire et un stage professionnel.

La formation est dispensée conjointement par l'Université Toulouse Capitole et l'Institut National des Formations Notariales (INFN).

La durée des études du DESN est de vingt-quatre mois en alternance (enseignements obligatoires et présence en office notarial ou entreprise équivalente).

Organisation des études :

- Trois périodes de formation :
 1. Le notaire, officier public et ministériel
 2. Le notaire, expert juridique

Cette période comprend trois modules : ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives ; ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural ; ingénierie du droit des affaires et de l'entreprise.

3. Le notaire, entrepreneur

Chacune des trois périodes est sanctionnée par un examen.

Une formation en langue étrangère est également assurée pendant cette phase d'études. Elle donne lieu à un examen sous forme de questionnaire à choix multiple.

Deux ans de stage, sur la base d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat de travail de droit commun (statut de salarié, employé et rémunéré, à temps plein, avec affiliation à la Caisse de Retraite des Clercs, CRPCEN), avec participation obligatoire à un enseignement dispensé conjointement par l'Université et l'Institut National des Formations Notariales.

Un rapport de stage ou un mémoire doit donner lieu à une soutenance, qui doit intervenir au plus tard dans l'année civile qui suit celle de la réussite à toutes les périodes de formation, à condition d'avoir accompli l'intégralité de son stage.

Le DESN est délivré par l'Université aux étudiants ayant passé avec succès les examens de chaque période de formation ainsi que la soutenance du rapport de stage ou du mémoire et obtenu le certificat de fin de stage remis par l'INFN. L'étudiant dispose d'un délai butoir de dix années pour obtenir son diplôme à compter du jour de sa première inscription à la préparation du DESN.

La délivrance du « Diplôme d'Études Supérieures de Notariat » par l'Université permet de solliciter une nomination en qualité de notaire dans un office notarial.

Admission

Conditions d'admission

- Les étudiants titulaires d'un master mention droit notarial, conventionné avec l' INFN, accèdent de plein droit aux études supérieures de notariat. Un dossier de candidature doit être déposé sur la plateforme « eCandidature ».
- Les étudiants titulaires d'un autre master doivent déposer un dossier de candidature auprès de l' INFN, dont la commission nationale de sélection établit la liste des candidats retenus pour se présenter à un entretien individuel

Inscription

Années 1 et 2 : inscription au Diplôme d'Études Supérieures de Notariat

Année 3 : inscription au Diplôme d'Études Supérieures de Notariat permettant la soutenance du rapport de stage ou du mémoire

MODALITÉS ET CALENDRIER :

 **Inscription administrative** (sous réserve d'admission)

Modalités de candidature

Dépôt du dossier de candidature : du 1 au 30 septembre 2026 sur  **eCandidatures**

Contact(s)

Autres contacts

Renseignements

SCOLARITÉ

POLE MASTER DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Bureau : AR 137 bis (Bâtiment Arsenal)

Courriel :  pmd05@ut-capitole.fr

Tél. : 05 61 63 38 51

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES :

Bâtiment Arsenal, Université Toulouse Capitole (2ème étage)

 **Véronique COUREAU**, directrice

Tél : 05 61 23 35 67

Information sur les enseignements :

 **Gaëlle DE LORBEAU**

Bureau AR261, AR265, AR267

Tél : 05 61 63 36 11

ORIENTATION INSERTION

 **Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP)**

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN)

 <https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/offre-de-formation/nos-diplomes/certifications-et-preparations/diplome-detudes-superieures-de-notariat-desn>

Programme

Organisation

L'action de formation se déroule sur une **période de 3 ans** PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES

Première période :

Le notaire, officier public et ministériel - 85h

Deuxième période :

Le notaire, expert juridique (composée de 3 modules) - 300h :

- *Module 1* : Ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives - 90h
- *Module 2* : Ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural - 120h
- *Module 3* : Ingénierie des actes du droit des affaires et de l'entreprise - 90h

Troisième période :

Le notaire, entrepreneur (composée de 2 modules) - 168h

- *Module 1* : Expertise entrepreneuriale - 108h
- *Module 2* : Langue étrangère - 60h

+ Pratique professionnelle (dans un office notarial, en alternance pendant 24 mois)

Les étudiants doivent accomplir un stage, en alternance, pendant les vingt-quatre mois des études supérieures de notariat. Il peut être accompli à temps partiel. Dans ce cas, sa durée est prolongée de telle sorte qu'elle soit équivalente à la durée normale d'accomplissement du stage.

L'admission au stage résulte de l'inscription sur le registre de stage effectuée par l'Institut national des formations notariales qui tient également à jour ce registre. Le stage est accompli au moyen d'un contrat de travail qui peut prendre la forme d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou toute autre modalité permettant d'assurer que la formation s'effectue sur le temps de travail du salarié en alternance. Ce contrat organise une alternance entre les enseignements et la pratique en office notarial. Au moins trois jours par semaine sont dédiés à la pratique en office notarial.

Le stage comprend des travaux de pratique professionnelle. Le site d'enseignement de l'Institut national des formations notariales remet à chaque étudiant un livret de stage, dont le modèle est fixé par le directeur général de l'Institut national des formations notariales. Le stagiaire et le maître de stage renseignent ce livret tout au long du déroulement du stage.

Le directeur de l'Institut national des formations notariales remet un certificat de fin de stage à l'étudiant qui justifie avoir achevé son stage.

TROISIÈME ANNÉE

Remise d'un **rapport de stage ou d'un mémoire** et **soutenance** devant un jury.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Pour une formation en présentiel, au-delà de l'approche classique du cours magistral articulé avec ses travaux dirigés, l'étudiant peut se voir proposer des mises en situations, des études de cas pratiques, constituant autant d'opportunités d'apprentissage. Ces enseignements sont dispensés dans des salles de cours dédiées et équipées, amphithéâtres, laboratoires de langues ; l'apprenant a également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques ou service commun de la documentation.